

Le lundi 14 avril 2014 à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 04 avril 2014 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 28 mars 2014
- Indemnité de fonction du maire
- Indemnité de fonction des adjoints
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- Commissions municipales – Création et composition
- Centre Communal d'Action Sociale – Fixation du nombre des membres et désignation des membres
- Désignation d'un correspondant défense
- CLSH de Luitré – Demande de subvention 2014
- Droit de préemption urbain – Vente parcelle ZE 124 Lotissement Bellevue
- Questions diverses

Réunion tenue en séance publique sous la présidence de M. DESHAYES Jean-Pierre, Maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, LALOE, TALIGOT, ROGER, CARRE, Mme PEU, M. BARON, Mmes BARBEDETTE et JEHAN formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Néant

M. GLIBERT David a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'indemnité de fonction allouée au maire selon les conditions prévues notamment à l'article L. 2123-23 du CGCT .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide, à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire, au taux suivant :

⇒ 31 % de l'indice brut 1015

- dit que cette indemnité sera versée à compter du 28 mars 2014, date d'entrée en fonction de M. le Maire

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

ANNEXE A LA DELIBERATION EN DATE DU 14/04/2014 FIXANT

L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE:

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES

AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES	TAUX EN POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT 1015
Maire	31 %
1 ^{er} adjoint	8,25 %
2 ^{ème} adjointe	8,25 %
3 ^{ème} adjoint	8,25 %

INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 1^{er} avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'indemnité de fonction allouée aux adjoints selon les conditions prévues notamment à l'article L. 2123-24 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints, au taux suivant :

⇒ 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice brut 1015

- dit que ces indemnités seront versées à compter du 1^{er} avril 2014, date d'entrée en fonction des adjoints
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

ANNEXE A LA DELIBERATION EN DATE DU 14/04/2014 FIXANT

LES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS :

**TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES
AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES	TAUX EN POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT 1015
Maire	31 %
1 ^{er} adjoint	8,25 %
2 ^{ème} adjointe	8,25 %
3 ^{ème} adjoint	8,25 %

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHESNE (SIEX) - DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant au comité syndical du SIEX dont la commune est membre.

En vertu de l'article L.5211-7 du CGCT, il est procédé à un vote à bulletin secret pour la désignation de ces délégués. Pour l'élection de chacun des délégués tour à tour, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	15
Bulletins blanc ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : M. Jean-Michel TRAVERS _____ 15 voix

M. Jean-Michel TRAVERS, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué titulaire au comité syndical du SIEX.

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : M. Denis TALIGOT _____ 15 voix

M. Denis TALIGOT, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué titulaire au comité syndical du SIEX.

➤ **Délégué suppléant :**

A obtenu : Mme Delphine MARTIN _____ 15 voix

Mme Delphine MARTIN, ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée suppléante au comité syndical du SIEX.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 – DESIGNATION D'UN DELEGUE

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué au collège électoral du SDE 35 dont la commune est membre.

En vertu de l'article L.5211-7 du CGCT, il est procédé à un vote à bulletin secret pour la désignation d'un délégué. Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	15
Abstention	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu : M. Yvan ROGER	15 voix

M. Yvan ROGER, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué au collège électoral du SDE 35.

SYNDICAT DE VOIRIE FOUGERES NORD - DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant au comité syndical du SVFN dont la commune est membre.

En vertu de l'article L.5211-7 du CGCT, il est procédé à un vote à bulletin secret pour la désignation de ces délégués. Pour l'élection de chacun des délégués tour à tour, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	15
Bulletins blanc ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

➤ **Délégué titulaire**

A obtenu : M. Jean-Michel TRAVERS _____ 15 voix

M. Jean-Michel TRAVERS, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué titulaire au comité syndical du SVFN.

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : M. Loïc CARRE _____ 15 voix

M. Loïc CARRE, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué titulaire au comité syndical du SVFN.

➤ **Délégué suppléant :**

A obtenu : M. Franck BRYON _____ 15 voix

M. Franck BRYON, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué suppléant au comité syndical du SVFN.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT COUESNON – DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon dont la commune est membre.

En vertu de l'article L.5211-7 du CGCT, il est procédé à un vote à bulletin secret pour la désignation de ces délégués. Pour l'élection de chacun des délégués tour à tour, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	_____	15
Bulletins blanc ou nuls	_____	0
Nombre de suffrages exprimés	_____	15
Majorité absolue	_____	8

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : M. Jean-Michel TRAVERS _____ 15 voix

M. Jean-Michel TRAVERS, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué titulaire au comité syndical du Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon

➤ **Délégué suppléant :**

A obtenu : M. David GILBERT _____ 15 voix

M. David GILBERT, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE (SIRS) LUITRE- LA SELLE EN LUITRE – DOMPIERRE DU CHEMIN – DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner trois délégués titulaires au comité syndical du SIRS Luitré - La Selle en Luitré – Dompierre du Chemin dont la commune est membre.

En vertu de l'article L.5211-7 du CGCT, il est procédé à un vote à bulletin secret pour la désignation de ces délégués. Pour l'élection de chacun des délégués tour à tour, les résultats sont les suivants.

Nombre de votants	_____	15
Bulletins blanc ou nuls	_____	0
Nombre de suffrages exprimés	_____	15
Majorité absolue	_____	8

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : Mme Florence GELOIN _____ 15 voix

Mme Florence GELOIN, ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée titulaire su SIRS.

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : Mme Anita BARBEDETTE _____ 15 voix

Mme Anita BARBEDETTE, ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée titulaire au SIRS.

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu M. David GILBERT : _____ 15 voix

M. David GILBERT, ayant obtenu la majorité absolue, est désigné délégué titulaire au SIRS.

**OFFICE CANTONNAL D'ANIMATION SPORTIVE (OCAS) DU CANTON DE FOUGERES
NORD – DESIGNATION DES DELEGUES**

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au conseil d'administration de l'OCAS du canton de Fougères Nord dont la commune est membre.

En vertu de l'article L.5211-7 du CGCT, il est procédé à un vote à bulletin secret pour la désignation de ces délégués. Pour l'élection de chacun des délégués tour à tour, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	_____	15
Bulletins blanc ou nuls	_____	0
Nombre de suffrages exprimés	_____	15
Majorité absolue	_____	8

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : Mme Anita BARBEDETTE _____ 15 voix

Mme Anita BARBEDETTE, ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée titulaire au conseil d'administration de l'OCAS.

➤ **Délégué suppléant :**

A obtenu : Mme Isabelle JEHAN _____ 15 voix

Mme Isabelle JEHAN, ayant obtenu la majorité absolue, est désignée déléguée suppléante au conseil d'administration de l'OCAS.

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES (SMICTOM) – PROPOSITION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
POUR ETRE DELEGUES**

M. Le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de proposer à Fougères Communauté qui exerce la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » des conseillers municipaux pour être délégué titulaire (1) et délégué suppléant (1) au comité syndical du SMICTOM. C'est ensuite Fougères Communauté qui désignera des représentants au sein du comité syndical du SMICTOM.

En vertu de l'article L.5211-7 du CGCT, il est procédé à un vote à bulletin secret pour proposer les conseillers municipaux pour être délégués. Pour chaque conseiller à proposer, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	_____	15
Bulletins blanc ou nuls	_____	0
Nombre de suffrages exprimés	_____	15
Majorité absolue	_____	8

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : Mme Delphine MARTIN _____ 15 voix

Mme Delphine MARTIN, ayant obtenu la majorité absolue, va être proposée à Fougères Communauté pour être déléguée titulaire au comité syndical du SMICTOM.

➤ **Délégué suppléant :**

A obtenu : M. Pierrick BARON _____ 15 voix

M. Pierrick BARON, ayant obtenu la majorité absolue, va être proposé à Fougères Communauté pour être délégué suppléant au comité syndical du SMICTOM.

SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION ET LA PROGRAMMATION (SMIEP) DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DE FOUGERES – PROPOSITION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR ETRE DELEGUES

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de proposer à Fougères Communauté des conseillers municipaux pour être délégués titulaires (2) et délégués suppléants (2) au comité syndical du SMIEP du SCOT du Pays de Fougères (syndicat mixte chargé de l'élaboration, du suivi et de la révision du SCOT, document qui prévoit les grandes orientations d'aménagement à l'échelle du Pays de Fougères). C'est ensuite Fougères Communauté qui désignera des représentants au sein au comité syndical du SMIEP du SCOT du Pays de Fougères.

En vertu de l'article L.5211-7 du CGCT, il est procédé à un vote à bulletin secret pour proposer les conseillers municipaux pour être délégués. Pour chaque conseiller à proposer, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	_____	15
Bulletins blanc ou nuls	_____	0
Nombre de suffrages exprimés	_____	15
Majorité absolue	_____	8

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : M. Jean-Pierre DESHAYES _____ 15 voix

M. Jean-Pierre DESHAYES, ayant obtenu la majorité absolue, va être proposé à Fougères Communauté pour être délégué titulaire au comité syndical du SMIEP du SCOT.

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu : M. Pierrick BARON _____ 15 voix

M. Pierrick BARON, ayant obtenu la majorité absolue, va être proposé à Fougères Communauté pour être délégué titulaire au comité syndical du SMIEP du SCOT.

➤ **Délégué suppléant :**

A obtenu : M. Yvan ROGER _____ 15 voix

M. Yvan ROGER, ayant obtenu la majorité absolue, va être proposé à Fougères Communauté pour être délégué suppléant au comité syndical du SMIEP du SCOT.

➤ **Délégué suppléant :**

A obtenu : Guillaume LALOE _____ 15 voix

M. Guillaume LALOE, ayant obtenu la majorité absolue, va être proposé à Fougères Communauté pour être délégué suppléant au comité syndical du SMIEP du SCOT.

ASSOCIATION DE GESTION DES MARPA DE MUE PARCE ET LUITRE – DESIGNATION DES DELEGUES

Selon les statuts de l'association de gestion des MARPA de Mué Parcé et Luitré, le conseil municipal désigne deux personnes qui seront membres de l'Assemblée Générale.

Il est procédé à un vote à bulletin secret. Pour l'élection de chacun des délégués tour à tour, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	15
Bulletins blanc ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

➤ **Délégué à l'assemblée générale :**

A obtenu : M. Jean-Paul PERRIER _____ 15 voix

M. Jean-Paul PERRIER, ayant obtenu la majorité absolue est désigné pour être membre de l'Assemblée Générale de l'association de gestion des MARPA de Mué Parcé et Luitré.

➤ **Délégué à l'assemblée générale :**

A obtenu : Mme Isabelle JEHAN _____ 15 voix

Mme Isabelle JEHAN, ayant obtenu la majorité absolue est désignée pour être membre de l'Assemblée Générale de l'association de gestion des MARPA de Mué Parcé et Luitré.

Le conseil municipal désigne également une de ces deux personnes pour siéger au Conseil d'administration.

Il est procédé à un vote à bulletin secret qui donne le résultat suivant :

➤ **Délégué au conseil d'administration :**

Nombre de votants	15
Bulletins blanc ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu : M. Jean-Paul PERRIER	15 voix

M. Jean-Paul PERRIER, ayant obtenu la majorité absolue est désigné délégué au conseil d'administration de l'association de gestion des MARPA de Mué Parcé et Luitré.

COMMISSION MUNICIPALE « TRAVAUX, ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX » - CREATION ET COMPOSITION

M. le Maire propose de créer une commission municipale « **Travaux, entretien et aménagement des bâtiments communaux** » composée de six membres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée (article L. 2121-21 du CGCT) pour la désignation des six membres de la commission « Travaux, entretien et aménagement des bâtiments communaux ».

MM. Jean-Paul PERRIER, Jean-Michel TRAVERS, Franck BRYON, Yvan ROGER, Loïc CARRE et Pierrick BARON sont désignés, à l'unanimité (15 voix), membres de la commission « Travaux, entretien et aménagement des bâtiments communaux ».

COMMISSION MUNICIPALE « VOIRIE ET SECURITE » – CREATION ET COMPOSITION

M. le Maire propose de créer une commission municipale « **Voirie et sécurité** » composée de six membres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée (article L. 2121-21 du CGCT) pour la désignation des six membres de la commission « Voirie et sécurité ».

MM. Jean-Michel TRAVERS, Guillaume LALOE, Yvan ROGER, Loïc CARRE, Pierrick BARON et Mme Delphine MARTIN sont désignés, à l'unanimité (15 voix), membres de la commission « Voirie et sécurité ».

COMMISSION MUNICIPALE « ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF » – CREATION ET COMPOSITION

M. le Maire propose de créer une commission municipale « **Assainissement autonome et collectif** » composée de quatre membres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée (article L. 2121-21 du CGCT) pour la désignation des quatre membres de la commission « Assainissement autonome et collectif ».

M. Jean-Michel TRAVERS, David GILBERT, Denis TALIGOT et Yvan ROGER sont désignés, à l'unanimité (15 voix), membres de la commission « Assainissement autonome et collectif ».

COMMISSION MUNICIPALE « SPORTS, LOISIRS, JEUNESSE ET ANIMATION » - CREATION ET COMPOSITION

M. le Maire propose de créer une commission municipale « **Sports, loisirs, jeunesse et animation** » qui serait composée de six membres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée (article L. 2121-21 du CGCT) pour la désignation des six membres de la commission « Sports, loisirs, jeunesse et animation ».

Mmes Florence GELOIN, Christèle PEU, Anita BARBEDETTE, Isabelle JEHAN, MM. Jean-Paul PERRIER et David GILBERT sont désignés, à l'unanimité (15 voix), membres de la commission « Sports, loisirs, jeunesse et animation ».

COMMISSION MUNICIPALE « CULTURE, INFORMATION ET COMMUNICATION » - CREATION ET COMPOSITION

M. le Maire propose de créer une commission municipale « **Culture, information et communication** » composée de sept membres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée (article L. 2121-21 du CGCT) pour la désignation des sept membres de la commission « Culture, information et communication ».

Mmes Florence GELOIN, Delphine MARTIN, Christèle PEU, Anita BARBEDETTE, Isabelle JEHAN, MM. Guillaume LALOE et Pierrick BARON sont désignés, à l'unanimité (15 voix), membres de la commission « Culture, information et communication ».

COMMISSION MUNICIPALE « FLEURISSEMENT, ESPACES VERTS » - CREATION ET COMPOSITION

M. le Maire propose de créer une commission municipale « **Fleurissement, espaces verts** » composée de six membres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée (article L. 2121-21 du CGCT) pour la désignation des six membres de la commission « Fleurissement, espaces verts ».

Mmes Florence GELOIN, Christèle PEU, MM. Jean-Paul PERRIER, David GILBERT, Guillaume LALOE et Denis TALIGOT sont désignés, à l'unanimité (15 voix), membres de la commission « Fleurissement, espaces verts ».

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le Maire expose qu'en application des articles L. 123-6, R. 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, de l'article L.237-1 du code électoral, le conseil municipal procède, dès son renouvellement et dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le conseil d'administration est présidé par le maire.

Le Conseil Municipal doit fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS. Le nombre de membres (sans compter le maire) ne peut pas être supérieur à 16 (et inférieur à 8) et doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer à huit le nombre de membres élus et nommés du conseil d'administration du CCAS. Il est procédé à un vote à bulletin secret pour la désignation des quatre membres élus. Pour l'élection de chacun des membres tour à tour, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

- Mme Florence GELOIN	15 voix
- Mme Delphine MARTIN	15 voix
- Mme Christèle PEU	15 voix
- Mme Anita BARBEDETTE	15 voix

Mmes Florence GELOIN, Delphine MARTIN, Christèle PEU et Anita BARBEDETTE sont désignées, à l'unanimité, membres du conseil d'administration du CCAS.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Jean-Paul PERRIER en qualité de correspondant défense.

CLSH DE LUITRE – DEMANDE DE SUBVENTION 2014

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Familles Rurales de Luitré qui sollicite l'attribution et le versement d'une subvention pour l'année 2014 pour le fonctionnement du Centre de Loisirs de Luitré. Les chiffres ci-dessous correspondent au bilan de fonctionnement de l'année 2013 :

- Nombre d'enfants de La Selle-en-Luitré ayant participé : 24 répartis sur 14 familles
- Nombre de jours de présence : 313
- Participation demandée : 8,50 €/jour et par enfant
- Montant de la subvention souhaitée : 2 660,50 €
- Montant versé par la commune : 1 956.25 € (6,25 € x 313 jours)

La différence entre les 8,50 € et le montant de la subvention allouée a été prise en charge par les familles. Pour la saison 2014, l'association sollicite le même montant que l'année dernière à savoir une participation journalière de 8,50 €.

M. le Maire explique que du fait de la mise en œuvre, en septembre 2014, des nouveaux rythmes scolaires avec la semaine de 4,5 jours, il n'y aura plus d'accueil le mercredi matin (école à la place) par contre, les présences le mercredi après-midi augmenteront probablement.

M. le Maire propose d'attribuer une aide de 8,50 € par jour et par enfant pour l'année 2014 et de bloquer ce montant jusqu'en 2016 compris.

Le conseil municipal, suite à un vote à main levée (14 pour, abstention de M. Gilbert), accepte cette proposition.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE PARCELLE ZE 124 LOTISSEMENT BELLEVUE

M. le Maire fait part aux élus d'une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle ZE n°124 concernant un immeuble à usage d'habitation avec terrain situé 14, Résidence Bellevue. Cette parcelle est incluse dans le périmètre du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme de la Selle-en-Luitré. Le notaire, en charge de l'affaire, sollicite donc la commune afin de connaître son intention quant à l'exercice de son droit de préemption.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX DE REHABILITATION, EXTENSION ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS MULTIFONCTIONS – AVENANTS – ACCORD DE PRINCIPE

Afin de ne pas retarder le chantier et de regrouper plusieurs avenants dans une même délibération (autres devis en attente), M. le Maire sollicite un accord de principe pour les devis suivants :

- Lot 4 Couverture / CCL :

- Vélux pour entrée logement : 887,73€ H.T.
- Bardage ardoise sur bardage bois existant pour étanchéité mairie/extension mairie : 595,45 € H.T.

Le conseil municipal donne son accord pour ces deux devis.